COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE

Délibération n°2023-011 du 29 mars 2023

Portant sur la désignation d'un délégué titulaire au Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Voueize et la désignation d'un délégué suppléant au Syndicat Mixte du Petit Bassin de la Creuse

L'an Deux Mille Vingt-trois, le vingt-neuf mars à 17 h, le Conseil de la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de CHAMPAGNAT, sous la présidence de Gérard GUYONNET, Président.

Date de convocation du Conseil 23/03//2023.

Nombre de conseillers en exercice : 62

Présents : 46 Votants : 54 POUR : 54
Pouvoirs : 8 Abstention : 0 CONTRE : 0

Excusés: 4 Absents: 4 Exprimés: 54

Présents: MM. GUYONNET, SIMONET V, DUBSAY, BERTHON, GRASS, VENTENAT, GRANGE, MOUNAUD, BIGOURET, RICHIN, DESCLOUX, SIMON, LE CORRE, JAMME, LEFORT *suppléante* FERRIER, ÉCHEVARNE, PERRIER S, BOUCHET, LUQUET L, GALINDO, NOVAIS, CONCHON, VIRGOULAY, LEGRAND *suppléant* PERRIER F, GIRAUD LAJOIE, BOUDINEAU, RAMOS, COTENTIN, MONTEIL, PAYARD C, MAZET, PAYARD J, SOULEBOT, MOREAU, PLAS, DESGRANGES, LUQUET A, BERGER, MÉANARD, DESARMENIEN, CHEFDEVILLE, MORANÇAIS, CORDIER, PINLON, CHAUSSAT, FAUCHER.

Pouvoirs: SCARAMUCCIA à LE CORRE, JOULOT à VIRGOULAY, VERDIER à LUQUET L, PIERRON à CHAUSSAT, FAUCONNET à RAMOS, VIALTAIX à DESGRANGES, ROULLAND à SIMON, GLOMOT à MORANÇAIS.

Excusés : SCHMIDT, D'HULSTER, TRIMOULINARD, LARGE. **Absents :** SIMONET B, FONTVIELLE, WELZER, BRUNET.

Secrétaire de séance : Christian ÉCHEVARNE

Rapporteur: Gérard GUYONNET, Président

Monsieur René ROULLAND, Maire de Saint-Georges-Nigremont et Conseiller communautaire, fait part au conseil communautaire de son souhait de démissionner des postes de :

- Délégué titulaire au Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Voueize ;
- Délégué suppléant au Syndicat Mixte du Petit Bassin de la Creuse.

Il est alors nécessaire de désigner de nouveaux délégués, représentant la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine au sein de ces organismes extérieurs, actant le remplacement de Monsieur René ROULLAND.

Références juridiques : article L.5211-1, L.5211-7 et L.5711-1 du CGCT

Le Conseil communautaire, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après avoir délibéré, désigne à l'unanimité, en tant que représentant de la Communauté de communes, le conseiller communautaire suivant :

Délégué titulaire au Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Voueize : David GRANGE

Délégué suppléant au Syndicat Mixte du Petit Bassin de la Creuse : David GRANGE

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, Au registre sont les signatures,

Affiché et transmis en sous-préfecture le 12 avril 2023 Pour copie conforme, le 12 avril 2023

> Le Président, **Gérard GUYONNET**

isa de réception en préfecture 2004 77593,20230329-2023-011-DE e de télépansmission : 12/04/2023 e de réception préfecture : 12/04/2023

23700 AUZANCES Tél. 05 55 67 04 99 Fax 05 55 83 01 61